



**SERVICE TECHNIQUE**  
**Police des constructions**  
Rue Centrale 1  
Case postale 64  
1880 Bex

**COMMUNE DE BEX**  
Tél. 024 463 02 70  
Fax 024 463 02 72  
E-mail [technique@bex.ch](mailto:technique@bex.ch)  
[www.bex.ch](http://www.bex.ch)

## **Demande d'autorisation municipale pour des travaux de minime importance selon les articles 68, 68a et 72 du RLATC et 111 LATC**

### **1. Localisation**

Adresse : .....  
NPA / Localité : .....  
N° parcelle : ..... N° ECA : .....  
PPE ou copropriété :  oui  non Si oui signature de l'administrateur ou tous les copropriétaires en page 2

---

### **2. Propriétaire du bien-fonds**

Destinataire des factures

Nom, prénom : .....  
Société : .....  
Adresse : .....  
NPA / Localité : .....  
N° téléphone : ..... E-mail : .....

### **3. Requirant**

Identique au propriétaire  Destinataire des factures

Nom, prénom : .....  
Société : .....  
Adresse : .....  
NPA / Localité : .....  
N° téléphone : ..... E-mail : .....

### **4. Auteur des plans**

Identique au propriétaire  Destinataire des factures

Nom, prénom : .....  
Société : .....  
Adresse : .....  
NPA / Localité : .....  
N° téléphone : ..... E-mail : .....

---

### **5. Objet de la demande – descriptif des travaux envisagés :**

.....  
.....  
.....  
.....

## 6. Nature des travaux

Zone d'affectation selon plan communal .....

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Travaux hors de la zone à bâtir  | <input type="checkbox"/> Démolition                                |
| <input type="checkbox"/> Nouvelle construction            | <input type="checkbox"/> Modification de la topographie du terrain |
| <input type="checkbox"/> Transformation ou agrandissement | <input type="checkbox"/> Rénovation, assainissement                |

## 7. Informations relatives à l'ouvrage (cocher plusieurs cases si nécessaires)

**CONSTRUCTION, INSTALLATIONS ET AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS** (l'accord écrit des voisins est exigé en cas de dérogation à la distance de construction réglementaire)

---

- Bûchers, cabanon de jardin, serres, couverts à voitures dont la surface est inférieure à 40m<sup>2</sup>
- Cheminées de jardin, barbecues et fours à pizza
- Abris ou enclos pour animaux dont la surface est inférieure à 40m<sup>2</sup> implantés à l'intérieur des limites de construction
- Terrasses de jardin, couverture de terrasse, pergolas dont la surface est inférieure à 40m<sup>2</sup> implantés à l'intérieur des limites de construction
- Clôtures, murs, parois pare-vue, haies vives jusqu'à une hauteur de 2m (1m hors zone à bâtir)
- Bassins, pataugeoires, fontaines, étangs, biotopes, piscines, spas (permanents ou non, hors sol, semi-enterrés ou enterrés) jusqu'à maximum 3m<sup>3</sup>
- Modifications des aménagements extérieurs, mouvements de terre, routes privées, chemins d'accès, murs de soutènement jusqu'à une hauteur de 1m, places de stationnement non couvertes, abattage d'arbre

**TRANSFORMATIONS, AGRANDISSEMENT, RÉNOVATIONS ET ASSAINISSEMENTS**

---

- Ouvertures en façade ou en toiture sans modifications des surfaces brutes de plancher ni d'affectation des locaux
- Remplacement de la couverture du bâtiment
- Isolation du bâtiment en façade ou toiture, intérieure ou extérieure
- Travaux ordinaires d'entretien de bâtiment (teintes des façades, volets ou stores)
- Installation de protections solaires (volets, stores, ect.)
- Fermeture de balcons, jardins d'hiver, sas d'entrée non chauffés
- Installation de panneaux publicitaires
- Rénovations et rafraichissements intérieurs avec redistribution légère de volume et de surface sans changement d'affectation des locaux

## INSTALLATIONS TECHNIQUES

---

- Cheminées, foyer et canaux de cheminée
- Installation de panneaux solaires
- Armoires techniques, pompes à chaleur (PAC), sondes géothermiques
- Antennes parabolique
- Citernes à eau, citernes à gaz, mini STEP

### 8. Distances

- Distance à l'axe de la route .....
- Distance à la ligne ferroviaire .....
- Distance au cours d'eau .....
- Distance à la lisière .....
- Distance à une construction existante .....

### 9. Caractéristiques et dimensions du projet

- Dimensions en plan / emprise au sol projetée .....
- Surface brute de plancher projetée (SBP) .....
- Hauteur .....
- Volume total projeté .....
- Type et couleur de la toiture après travaux (fournir référence RAL et échantillon).....  
.....
- Type de couverture après travaux .....
- Type et couleur de la façade après travaux (fournir référence RAL ou NCS et échantillon) .....
- .....
- Année de construction du bâtiment existant .....
- Année de la dernière rénovation / transformation .....
- Le projet concerne un bâtiment construit avant 1990 susceptible de contenir des produits dangereux tels qu'amiante, peintures aux métaux lourds ou produits de traitement toxiques

## 10. Signatures

### Propriétaire(s)

Lieux et date : .....

Signature(s) : .....

### Requérant

Lieux et date : .....

Signature(s) : .....

### Auteur des plans

Lieux et date : .....

Signature(s) : .....

### Propriétaire(s) voisin(s)

N° parcelle	Nom(s), prénom(s)	Signature(s)

**Veillez joindre obligatoirement avec votre demande :**

- Plan cadastral avec indication en rouge des travaux envisagés et des distances aux limites de la parcelle (plan disponible sous <https://bex.geocommunes.ch/>) ;
- Plans, coupes ou esquisses du projet avec cotations ;
- Photos de l'état existant et prospectus ou tout autre document utile à la bonne compréhension du projet ;
- Echantillon des teintes et matériaux utilisés ;

**La municipalité peut exiger des documents complémentaires établis par un professionnel ou décider que votre projet nécessite une mise à l'enquête publique.  
Toutes les procédures sont prises en charge et vérifiées par le Service Technique.  
Chaque projet sera analysé dans un délai minimal de 14 jours ouvrables.**